

# CONSEIL MUNICIPAL

## *Compte-Rendu de la réunion Du 15 Janvier 2013*

### **ORDRE DU JOUR :**

1. – Adoption du compte rendu de la séance précédente
2. – Désignation d'un concessionnaire pour la réalisation de la ZAC du Bois d'Argent
3. – Classement de la voie privée du Lotissement « Le Nivernais » dans le domaine public communal
4. – Budget 2012 – Révision des AP/CP
5. – Budget 2012 – Modification de crédits
6. – Contrat avec le Laboratoire H.D.A
7. – Délégation au Maire en vertu de l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
8. – Fonds d'aide au football amateur – Demande de subvention pour la rénovation d'un terrain au Stade Soubiran avec la création d'un arrosage intégré
9. – DETR 2013 – Demande de subvention pour la rénovation d'un terrain au stade Soubiran avec la création d'un arrosage intégré

L'an deux mille treize, le quinze Janvier à 18 h 00, le Conseil municipal de SAINT FLORENT SUR CHER, légalement convoqué le huit Janvier s'est réuni sous la présidence de Monsieur JACQUET Roger, Maire.

**Étaient présents :** Mmes et Mrs JACQUET Roger, Maire – JACQUET Marc – BARDIOT Aurélie - DEMAY Françoise – TOURTOULOU Marc – LASNE Marie – LEMKHAYER Kamal - DEBOIS Anne-Marie, Adjoints – CACCIA Didier – FAIDEAU Catherine – BREUILLE Sylvie - POLLET Evelyne – TEILLET Jean-François – PENNESI Danielle - DELAUAUD Pierre – PROGIN Nicole – BRUANT Gérard – BEAUDOUX Marie-Claude – POULAIN Jean-Pierre – MARGUERITAT Héliane - BERGER Marie-Noëlle – ROUSSEAU Eva.

**Étaient représentés :** Mmes et Mrs MORINEAU Claude – SANTIAGO Jean-François – LAPIS Rodolphe – GAUTRIN Martine – MERCIER Nadia - TOURNEZIOT Amandine – GOUPIL Antoine avaient remis leurs pouvoirs respectivement à Mmes et Mrs TEILLET Jean-François – TOURTOULOU Marc – CACCIA Didier – BARDIOT Aurélie – DEBOIS Anne-Marie – LEMKHAYER Kamal – JACQUET Marc

**Secrétaire de séance :** Mme MARGUERITAT Héliane

En exercice : 29    Présents : 22    Procurations : 7    Votants : 29    Absent : 0

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire adresse tous ses vœux pour l'année 2013 à l'ensemble des élus et souhaite à Monsieur LAPIS un très bon rétablissement.

### **1. – ADOPTION DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Adopté à l'unanimité

### **2. - DESIGNATION DU CONCESSIONNAIRE POUR LA REALISATION DE LA ZAC DU BOIS D'ARGENT**

**Exposé de Monsieur Marc JACQUET, Premier Maire Adjoint et Président de la Commission d'Aménagement**

**Vu :**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.300-4 à L.300-5 et R. 300-4 à R. 300-11
- la délibération n° 2009/09/02 du 8 Septembre 2009 approuvant le plan local d'urbanisme,
- la délibération n°2011/04/14 du 05 avril 2011 approuvant les objectifs de l'opération du bois d'argent et les modalités de la concertation préalable,

- l'avis de l'autorité environnementale sur l'étude d'impact en date du 09 décembre 2011,
- la délibération du 17 janvier 2012 définissant les conditions de mise à disposition de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale,
- l'avis de la commission départementale de la consommation des espaces agricoles du 07 février 2012,
- la délibération n° 2012/03/09 du 20 mars 2012 portant approbation du bilan de la concertation et de la mise à disposition visée ci-dessus et décidant la création de la Z.A.C. du Bois d'argent,
- la délibération n° 2012/03/10 du 20 mars 2012 approuvant le choix de la procédure d'attribution de la concession d'aménagement en vue de la réalisation de la Z.A.C. du bois d'argent,
- la délibération n° 2012/07/02 du 3 Juillet 2012 approuvant la constitution d'une commission chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues dans le cadre de la procédure concession d'aménagement de la Z.A.C. du bois d'argent.

#### **Considérant :**

- que la commune a fait paraître, le 28 juillet 2012, des avis de publicité sur le site MARCHE ONLINE, au JOUE, au BOAMP, sur sa plate-forme de dématérialisation et par voie d'affichage dans le cadre de la procédure de désignation d'un concessionnaire en charge de l'aménagement de la Z.A.C. du bois d'argent,
- qu'une société s'est portée candidate le 20 septembre 2012,
- qu'un dossier de consultation a été remis par la commune au candidat par un envoi du 26 septembre 2012,
- que le candidat a remis une offre le 30 octobre 2012,
- la proposition du représentant de la commission d'aménagement, réunie le 22 novembre 2012, de retenir comme concessionnaire la SEM TERRITORIA (Société d'économie mixte) – Centre d'affaires Lahitolle – 6 Rue Maurice Roy – CS 20017 – 18021 BOURGES Cedex,
- qu'à l'issue de l'analyse de la proposition, des discussions ont été engagées, suite à un courrier du 06 décembre 2012 portant sur :
  - le détail du bilan prévisionnel et du plan de trésorerie s'élevant sur 20 ans à 18 196 541.00 € HT,
  - la révision de la concession d'aménagement et notamment son article 19 (garantie d'emprunt)
  - la correction du programme des équipements publics concernant l'énonciation des intervenants en fonction de leurs compétences à la charge du concessionnaire et du concédant,
- qu'au regard des critères de choix énoncés dans l'avis de publicité et le règlement de consultation, dans le respect des dispositions de l'article R. 300-7 du code de l'urbanisme, la SEM TERRITORIA semble à même de mener à bien l'aménagement de la Z.A.C. du Bois d'argent,

#### **Interventions :**

**Monsieur DELAUAUD** demande au tant que membre de la Commission d'Aménagement pourquoi il n'a pas été destinataire du compte-rendu

**Réponse :** ce compte-rendu n'est pas obligatoire, toutefois il a bien été rédigé et est annexé au dossier de contrat de concession

**Monsieur BRUANT** exprime que c'est avantage que ce soit la SEM TERRITORIA qui a été retenue pour la cohérence économique et urbanistique du projet. Il s'étonne qu'il n'y ait pas eu d'autres SEM qui ont postulé (avis identique de Madame PROGIN)

**Réponse :** les appels à candidatures ont été diffusés sur des journaux spécialisés à portée européennes, les SEM sont territorialement implantées et ont chacune leur spécialité d'où le manque d'intérêt de SEM trop éloignées du projet.

**Monsieur DELAUAUD** demande des explications sur l'échéancier et voudrait des explications lors d'une réunion tenue par la SEM TERRITORIA

**Monsieur le Maire** répond qu'il souhaite que ce dossier évolue rapidement car du retard a été pris.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 28 voix (Monsieur le Maire ayant quitté la salle car il ne peut pas participer au vote car siégeant au Conseil d'Administration de la SEM TERRITORIA) :**

- désigne en qualité de concessionnaire la société d'économie mixte TERRITORIA pour la réalisation de la Z.A.C. du bois d'argent,
- approuve le traité de concession et les documents qui y sont annexés,
- autorise le maire-adjoint habilité à cet effet à signer le dit traité et toutes les pièces afférentes,
- décide que, dans un délai de trente jours à compter de la date à laquelle la présente délibération sera rendue exécutoire, sera publié un avis d'attribution de la concession à la SEM TERRITORIA dans les conditions fixées par l'article R. 300-10 du code de l'urbanisme.

### **3. - CLASSEMENT DE LA VOIE PRIVEE DU LOTISSEMENT « LE NIVERNAIS » DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Monsieur le Maire expose que l'association syndicale libre des propriétaires du Lotissement « Le Nivernais » a par courrier du 7 Juillet 2009 sollicité la Commune afin que la voie privée de ce lotissement desservant l'intérieur du lotissement soit transférée dans le domaine public communal.

Lors de la création de lotissement qui s'est réalisé en plusieurs tranches, une particularité de conception de la voirie a été constatée, celle-ci ne disposant que d'un côté de bordures de trottoirs. A cette époque, l'association a été informée, que le déclassement ne pouvait se faire qu'après avoir rendu la conformité de la voirie avec la création de bordures de trottoirs de chaque côté de la voie. Cette demande en date du 20 Mai 2011 stipulait également la production impérative de tous les documents justifiant la conformité de la globalité des réseaux.

Après différents échanges oraux et écrits, il s'avère que :

- les services de la Communauté de Communes FERCHER Pays florentais, qui ont la compétence en eau potable et eaux usées, ont validé en date du 6 Juillet 2012 les rapports, tests et documents fournis,
- Les services techniques municipaux ont délivré, en date du 16 octobre 2012, les attestations de conformité concernant l'éclairage public, les eaux pluviales et les travaux de création de trottoirs.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à procéder au transfert d'office sans indemnité de ces parcelles constitutives de la voie privée ouverte à la circulation publique du Lotissement « Le Nivernais ». Ce dossier fera l'objet d'une enquête publique pour laquelle l'association syndicale participera financièrement aux frais engagés (parution annonces légales, frais du commissaire enquêteur).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le déclassement de la voie privée dans le domaine public ainsi que toutes les dispositions en découlant.

### **4. - BUDGET 2012 : REVISION DES AP / CP**

#### **ANNEXE BUDGETAIRE : AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux finances, explique que la procédure relative au vote des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (A.P. / C.P.) est fixée à l'article R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales et son application suivant le décret n° 97-175 du 20 février 1997.

Il est rappelé que la gestion des A.P. / C.P. vise à s'inscrire dans une démarche pluriannuelle en planifiant la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier, mais aussi organisationnel et logistique :

- Les A.P. constituent la limite supérieure du financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées ;
- les C.P. constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des A.P. correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement ;

La modification du tableau des A.P. / C.P. doit se faire par délibération du conseil municipal.

Pour 2012, il est nécessaire de procéder à la révision des montants AP / CP qui avaient été portés en annexe IV-B2.1 du budget primitif (*voir nouvel état en annexe qui sera porté au compte administratif 2012*).

Le montant total de la révision s'élève à la somme de **+ 167 471€** répartie par AP de la manière suivante :

### AP N° 1 –Travaux du Pôle Enfance

Au niveau de l'AP, il convient de réajuster le montant initial en **l'augmentant de 10 679€** relatifs à la comptabilisation :

- de la révision de prix sur les honoraires du cabinet d'architecture QUATRO ainsi que sur le marché de travaux,
- de la prise en compte du coût pour la réalisation d'un nouveau panneau de chantier (933€).

De plus, l'opération qui devait se solder initialement en 2012 se soldera finalement en 2013.

**Le nouveau montant de l'AP doit être arrêté à 2 352 459€**, pour mémoire au budget primitif 2012, il était de 2 341 780€.

Au niveau des CP, l'échéancier financier est modifié de la manière suivante :

	<b>Rappel BP 2012</b>	<b>Correction :</b>
- 2010 =	891 826€	891 826€
- 2011 =	952 741€	952 741€
- 2012 =	497 213€	<b>500 502€</b>
- 2013 =	0€	<b>7 390€</b>
	<b>2 341 780€</b>	<b>2 352 459€</b>

### AP N° 2 –Travaux de Voirie

Au niveau de l'AP, il convient de réajuster le montant initial en **l'augmentant de 95 442€** relatifs à la comptabilisation d'un réajustement de crédits pour les travaux de VRD Quartier Champ des Vignes (rue Jean Baffier et du chemin des Eglantiers).

De plus, l'opération qui devait se solder initialement en 2012 se soldera en 2013.

**Le nouveau montant de l'AP doit être arrêté à 1 701 237€**, pour mémoire au budget primitif 2012, il était de 1 605 795€.

Au niveau des CP, l'échéancier financier est modifié de la manière suivante :

	<b>Rappel BP 2012</b>	<b>Correction :</b>
- 2010 =	458 637€	458 637€
- 2011 =	579 537€	579 537€
- 2012 =	567 621€	<b>399 791€</b>
- 2013 =	0€	<b>263 272€</b>
	<b>1 605 795€</b>	<b>1 701 237€</b>

### AP N° 3 –MOBILIER ET AGENCEMENT DU POLE ENFANCE

Au niveau de l'AP, il convient de réajuster le montant initial en **l'augmentant de 8 777€** relatifs à la comptabilisation :

- d'un complément de crédits pour l'équipement des différents services en matériel d'incendie (extincteurs et panneaux d'évacuation),
- de nouveaux crédits pour compléter l'équipement en mobilier du Multi Accueil et du R.A.M.

De plus, l'opération qui devait se solder initialement en 2012 se soldera en 2013.

**Le nouveau montant de l'AP doit être arrêté à 121 631€**, pour mémoire au budget primitif 2012, il était de 112 854€.

Au niveau des CP, l'échéancier financier est modifié de la manière suivante :

	<b>Rappel BP 2012</b>	<b>Correction :</b>
- 2011 =	74 041€	74 041€
- 2012 =	38 813€	<b>46 460€</b>
- 2013 =	0€	<b>1 130€</b>
	<b>112 854€</b>	<b>121 631€</b>

**AP N° 4 –BASSIN D'ORAGES –rue des Varennes-**

Au niveau de l'AP, il convient de réajuster le montant initial en le **réduisant de 906€** suite à la comptabilisation à la baisse du coût du marché de travaux.

**Le nouveau montant de l'AP doit être arrêté à 239 626€**, pour mémoire au budget primitif 2012, il était de 240 532€.

Au niveau des CP, l'échéancier financier est modifié de la manière suivante :

	<b>Rappel BP 2012</b>	<b>Correction :</b>
- 2011 =	2 532€	2 532€
- 2012 =	238 000€	<b>237 094€</b>
	<b>240 532€</b>	<b>239 626€</b>

**AP N° 5 –EPICERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE-**

Au niveau de l'AP, il convient de réajuster le montant initial en **l'augmentant de 53 479€** suite à la comptabilisation :

- D'un complément de crédits pour les travaux de création d'une rampe d'accès avec main courante,
- D'un réajustement de crédits suite à la signature du marché de travaux,
- Du retrait des frais d'honoraires.

**Le nouveau montant de l'AP doit être arrêté à 261 479€**, pour mémoire à son inscription au budget primitif 2012, il était de 208 000€.

Au niveau des CP, l'échéancier financier est modifié de la manière suivante :

	<b>Rappel BP 2012</b>	<b>Correction :</b>
- 2012 =	158 000€	<b>31 285€</b>
- 2013 =	50 000€	<b>230 194€</b>
	<b>208 000€</b>	<b>261 479€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la révision et la modification des AP/CP énoncés ci-dessus.

## **5. - BUDGET 2012 – MODIFICATION DE CREDITS**

Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux finances, précise que ces modifications concernent principalement le réajustement de crédits du chapitre 012 « charges en personnel » ainsi que ceux de l'Autorisation de Programme n° 2 « voirie ».

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT –INSCRIPTION DE CREDITS POUR 1 000€-**

### **SECTION D'INVESTISSEMENT –REDUCTION DE CREDITS POUR 265 186€-**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les différentes modifications de crédits détaillées dans le document annexé.

## **6. - CONTRAT AVEC LES LABORATOIRES H.D.A.**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat avec les Laboratoires H.D.A. de BOURGES pour effectuer la dératisation sur :

- L'ensemble du réseau de collecte des eaux pluviales,
- Les bâtiments communaux
- Les berges du Cher et de la fausse rivière
- La décharge espaces verts Route d'Issoudun

Le contrat définit les différentes interventions et fixe le coût forfaitaire de 1 850.00 € HT annuel. Il est établi pour une durée de trois ans à savoir jusqu'au 31 Décembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le contrat.

## **7. - DELEGATION AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Exposé de Monsieur le Maire

Signature en date du 27 Décembre 2012 d'un certificat relatif à l'utilisation des crédits inscrits en « dépenses imprévues » annexé à la présente et transmis en Préfecture du Cher le 28 Décembre 2012.

## **8. - FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION D'UN TERRAIN DU STADE SOUBIRAN AVEC LA CREATION D'UN ARROSAGE INTEGRE**

Madame LASNE, Adjoint délégué aux sports, explique que par délibération n° 2012/02/06 du 28 Février 2012, le Conseil municipal a décidé de solliciter le Fonds d'aide au football amateur pour obtenir une subvention pour la rénovation et la création d'un arrosage intégré du Stade Maurice Baquet, il s'avère que l'examen de ce dossier a conduit la Fédération Française de Football par l'intermédiaire de la Ligue du Football amateur à accorder son aide financière que pour l'arrosage intégré, ce qui n'est pas envisageable car la rénovation du terrain s'impose. Il convient donc de reporter cette demande sur 2014.

Par contre, comme il semblerait que des fonds soient disponibles, et qu'un projet de création de terrain de football à 11 et de deux terrains de foot réduit à 9 peut être envisagé sur le terrain d'entraînement du Stade Soubiran, une nouvelle demande de subvention peut être déposée auprès de la Fédération française de football et consisterait en la remise en état du terrain avec la réalisation d'un arrosage intégré automatique.

Ces équipements s'avèrent indispensable compte tenu de l'évolution de façon constante du club de football et de la création d'une équipe féminine qui nécessite la disponibilité de terrains de jeux et d'entraînement.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le plan de financement et de solliciter l'aide financière auprès de la Ligue de football amateur

Dépenses	En EUROS	Recettes	En euros
Création d'un arrosage	21 000.00	DETR 2013 : 45 %	12 527.10
Remise en état du terrain	6 838.00	Aide L.F.A. : 20 %	5 567.60
		Participation Commune : 35%	9 743.30
<b>MONTANT HT</b>	<b>27 838.00</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>27 838.00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, sur le projet de rénovation et son financement et autorise Monsieur le Maire à demander la subvention.

### **9. - DETR 2013 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION D'UN TERRAIN AU STADE SOUBIRAN AVEC LA CREATION D'UN ARROSAGE INTEGRE**

Madame LASNE, Adjoint délégué aux Sports rappelle que la Fédération française de Football participe financièrement aux réhabilitations et mises en conformité des terrains de football, la Commune ayant le projet de création d'un terrain de football à 11 et de deux terrains réduits à 9 sur le terrain d'entraînement ce qui nécessite la remise en état de ce terrain et permet la réalisation d'un arrosage intégré automatique.

La Préfecture du Cher a fait parvenir en date du 26 Décembre 2012 la liste des opérations éligibles à la dotation d'équipement des territoires pour 2013, la réhabilitation des aires de sports non couvertes étant éligibles, il convient de présenter le dossier relatif à ce projet.

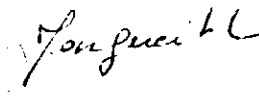
Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le plan de financement et de solliciter l'aide financière auprès des services de l'Etat.

Dépenses	En EUROS	Recettes	En euros
Création d'un arrosage	21 000.00	DETR 2013 : 45 %	12 527.10
Remise en état du terrain	6 838.00	Aide L.F.A. : 20 %	5 567.60
		Participation Commune : 35%	9 743.30
<b>MONTANT HT</b>	<b>27 838.00</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>27 838.00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet et son financement et demande l'attribution de la subvention.

**Fait à St-Florent-s/Cher, le 17 Janvier 2013**

**La Secrétaire de séance,**



**H. MARGUERITAT**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**  
Vue d'ensemble dépenses & recettes

**Dépenses**

Chap.	Libellé du chapitre	Pour mémoire BP+RAR+DM	Réalisations au 02/01/2013	VOTE
	<b>Charges à caractère général</b>	2 049 009,54	1 732 140,66	<b>897,00</b>
O11	60- Achats et Variations de stocks			0,00
	61- Services extérieurs			897,00
	62- Autres services extérieurs (sauf art.6218)			0,00
	63- Impôts, taxes & verst assimilés (sauf art.6336)			0,00
O12	Charges de personnel	4 899 640,00	4 913 144,39	<b>14 560,00</b>
O14	<b>Atténuation de produits</b>	24 569,00	24 569,00	<b>0,00</b>
	73-Remboursements sur impots et taxes			0,00
65	Autres charges de gestion courante	714 582,20	694 530,75	0,00
	<b>s/s total des dépenses de gestion courante</b>	<b>7 687 800,74</b>	<b>7 364 384,80</b>	<b>15 457,00</b>
66	Charges financières	102 503,47	100 888,47	0,00
67	Charges exceptionnelles	8 801,00	7 001,39	0,00
O22	Dépenses imprévues	637,34		0,00
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>7 799 742,55</b>	<b>7 472 274,66</b>	<b>15 457,00</b>
O23	Virement à la section d'investissement	812 958,21		-14 458,00
O42	Opér.d'ordre de transfert entre sections	221 945,00	221 945,27	1,00
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>1 034 903,21</b>	<b>221 945,27</b>	<b>-14 457,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>8 834 645,76</b>	<b>7 694 219,93</b>	<b>1 000,00</b>

**Recettes**

Chap.	Libellé du chapitre	Pour mémoire BP+RAR+DM	Réalisations au 02/01/2013	VOTE
O13	<b>Atténuation de charges</b>	108 000,00	101 297,79	<b>1 000,00</b>
	64-Remboursements sur charges de personnel			0,00
70	Produits des services du domaine & ventes diverses	551 359,00	528 674,77	0,00
73	Impôts et taxes	4 798 842,00	4 455 745,98	0,00
74	Dotations et participations	2 704 347,00	2 497 523,25	0,00
75	Autres produits de gestion courante	54 077,00	51 491,37	0,00
	<b>s/s total des recettes de gestion courante</b>	<b>8 216 625,00</b>	<b>7 634 733,16</b>	<b>1 000,00</b>
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	26 623,00	23 430,02	0,00
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>8 243 248,00</b>	<b>7 658 163,18</b>	<b>1 000,00</b>
O42	Opér.d'ordre de transfert entre sections	47 966,00	9 552,45	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>47 966,00</b>	<b>9 552,45</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>8 291 214,00</b>	<b>7 667 715,63</b>	<b>1 000,00</b>

+

<b>RO02 résultat reporté</b>	<b>543 431,76</b>	<b>543 431,76</b>
------------------------------	-------------------	-------------------

=

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>8 834 645,76</b>	<b>8 211 147,39</b>
--	---------------------	---------------------



**SECTION D'INVESTISSEMENT**  
**Vue d'ensemble dépenses & recettes**

**Dépenses**

Chap. ou Op.	Libellé du chapitre	Pour mémoire BP+RAR+DM	Réalisations au 02/01/2013	VOTE
	<b>Comptes 20, 21 et 23 individualisés en opérations</b>			
op.10	Espaces verts et environnement	37 590,00	30 513,02	0,00
op.11	Autres bâtiments	70 867,00	70 602,10	0,00
op.12	Activités jeunesse	1 091,00	40,54	0,00
op.13	Mission Locale (ex-PAIO)	256,00	255,94	0,00
op.14	Centre Louis Aragon	13 033,00	6 125,23	0,00
op.15	Cinéma le Rio	102 801,00	93 610,45	0,00
op.16	Restaurant scolaire	22 078,00	20 878,31	0,00
op.17	Médiathèque	18 196,00	17 314,40	0,00
op.20	Accueil périscolaire			
op.30	Salles municipales	6 374,00	5 995,01	0,00
op.50	Pôle associatif	35 486,00	31 284,92	0,00
op.60	Pôle enfance	553 687,00	550 740,21	-1 786,00
op.70	Zac de la Vigonnière			
op.74	Bâtiments scolaires	40 416,00	33 682,00	0,00
op.75	Halte garderie			
op.76	Hôtel de ville	28 019,00	18 243,92	0,00
op.77	Centre technique municipal	85 036,00	78 053,38	0,00
op.79	Travaux de voirie	698 327,00	589 022,32	0,00
op.791	Travaux de VRD quartier Champ des Vignes	663 192,00	399 790,44	-263 400,00
op.80	Opérations foncières	34 787,00	9 072,74	0,00
op.81	Bâtiments sportifs	58 178,00	5 574,31	0,00
op.82	Centre Ville : Voies d'accès et parkings / Logts Soc.			
	<b>S/s Total</b>	<b>2 469 414,00</b>	<b>1 960 799,24</b>	<b>-265 186,00</b>
	<b>Comptes 20 non individualisés en opérations</b>			
204	Subventions d'équipement versées (art.2042)	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>2 469 414,00</b>	<b>1 960 799,24</b>	<b>-265 186,00</b>
13	Remboursement de subventions	5 642,00	5 641,90	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	564 740,01	564 739,38	0,00
O20	Dépenses imprévues	552,20		0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>570 934,21</b>	<b>570 381,28</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>3 040 348,21</b>	<b>2 531 180,52</b>	<b>-265 186,00</b>
O40	Opér.d'ordre de transfert entre sections	47 966,00	9 552,45	0,00
O41	Opérations patrimoniales	30 719,00	30 718,80	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>78 685,00</b>	<b>40 271,25</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 119 033,21</b>	<b>2 571 451,77</b>	<b>-265 186,00</b>

D001 résultat reporté	1 434 733,30	1 434 733,30	
-----------------------	--------------	--------------	--

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>4 553 766,51</b>	<b>4 006 185,07</b>	
---	---------------------	---------------------	--

**SECTION D'INVESTISSEMENT**  
Vue d'ensemble dépenses & recettes

**Recettes**

Chap. ou Op.	Libellé du chapitre	Pour mémoire BP+RAR+DM	Réalisations au 02/01/2013	VOTE
	<b>Recettes individualisées en opérations -pour info. -</b>			
op.10	Espaces verts et environnement	0,00	0,00	0,00
op.11	Autres bâtiments	3 679,00	3 206,00	0,00
op.12	Activités jeunesse	0,00	0,00	0,00
op.13	Mission Locale (ex-PAIO)	0,00	0,00	0,00
op.14	Centre Louis Aragon	0,00	0,00	0,00
op.15	Cinéma le Rio	82 075,00	82 074,24	0,00
op.16	Restaurant scolaire	0,00	0,00	0,00
op.17	Médiathèque	0,00	0,00	0,00
op.20	Accueil périscolaire			
op.30	Salles municipales	0,00	0,00	0,00
op.50	Pôle associatif	157 645,00	44 850,00	0,00
op.60	Pôle enfance	616 596,00	350 612,30	0,00
op.70	Zac de la Vigonnière			
op.74	Bâtiments scolaires	11 787,00	6 745,00	0,00
op.75	Halte garderie			
op.76	Hôtel de ville	0,00	0,00	0,00
op.77	Centre technique municipal	0,00	0,00	0,00
op.79	Travaux de voirie	297 963,00	236 580,00	0,00
op.791	Travaux de VRD quartier Champ des Vignes	557 724,00	475 709,61	0,00
op.80	Opérations foncières	0,00	0,00	0,00
op.81	Bâtiments sportifs	1 588,00	1 588,00	0,00
op.82	Centre Ville : Voies d'accès et parkings / Logts Soc.	22 685,00	22 685,00	0,00
16	<b>Emprunts et dettes assimilées non affectées</b>	329 641,00	0,00	-264 435,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>2 081 383,00</b>	<b>1 224 050,15</b>	<b>-264 435,00</b>
10	Dotations, fonds et réserves (hors 1068)	411 991,00	425 696,59	13 706,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (10)	937 867,30	937 867,30	0,00
13	Fonds affectés à l'équipement (art.1346)	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières			
O24	Produits des cessions d'immobilisations	56 903,00		0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>1 406 761,30</b>	<b>1 363 563,89</b>	<b>13 706,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>3 488 144,30</b>	<b>2 587 614,04</b>	<b>-250 729,00</b>
O21	Virement de la section de fonctionnement	812 958,21		-14 458,00
O40	Opér.d'ordre de transfert entre sections	221 945,00	221 945,27	1,00
O41	Opérations patrimoniales	30 719,00	30 718,80	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>1 065 622,21</b>	<b>252 664,07</b>	<b>-14 457,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>4 553 766,51</b>	<b>2 840 278,11</b>	<b>-265 186,00</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Détail des chapitres d'opération d'équipement

#### Opérations d'équipement modifiées

#### Opération n° 60 : POLE ENFANCE

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP + RAR + DM	Réalisations au 02/01/2013	VOTE
<b>DEPENSES</b>					
20	2031	Frais d'études	32 956,00	32 955,78	0,00
	2051	Concessions et droits similaires	2 290,00	1 435,55	-853,00
21	21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de D.C.	2 173,00	2 171,40	0,00
	2183	Matériel de bureau et d'informatique	1 455,00	1 434,91	0,00
	2184	Mobilier	27 480,00	27 343,75	0,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	4 501,00	3 500,78	0,00
23	2313	Constructions	482 832,00	481 898,04	-933,00
<b>TOTAL :</b>					<b>-1 786,00</b>

#### RECETTES -pour information-

13	1321	Subvent° de l'Etat et d'Ets nationaux	97 606,00	97 605,00	0,00
	1323	Subvent° du Département	154 883,00	0,00	0,00
	1327	Subv. budget communautaire et Fds structurels	100 000,00	0,00	0,00
	1328	Subventions -autres-	264 107,00	253 007,30	0,00
<b>TOTAL :</b>					<b>0,00</b>

#### Opération n° 791 : TRAVAUX DE VRD QUARTIER CHAMP DES VIGNES

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP + RAR + DM	Réalisations au 02/01/2013	VOTE
<b>DEPENSES</b>					
20	2033	Frais d'insertion	900,00	771,54	-128,00
	2041582	Subvent° d'équipt versée aux autres grouppt/B&I	135 422,00	62 505,47	-72 916,00
23	2315	I.M.O.T.	526 870,00	336 513,43	-190 356,00
<b>TOTAL :</b>					<b>-263 400,00</b>

#### RECETTES -pour information-

13	1323	Subvent° d'équipt du Département	33 151,00	0,00	0,00
	13251	Subv. D'équipt du grouppt de collectivités à FP	224 573,00	175 709,61	0,00
16	1641	Emprunts en euros	300 000,00	300 000,00	0,00
<b>TOTAL :</b>					<b>0,00</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Détail des chapitres HORS OPERATION

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP + RAR + DM	Réalisations au 02/01/2013	VOTE
<b>RECETTES</b>					
10	10222	F.C.T.V.A.	331 991,00	331 990,59	0,00
	10223	T.L.E.	80 000,00	93 706,00	13 706,00
	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	937 867,30	937 867,30	0,00
16	1641	Emprunts en euros	329 641,00	0,00	-264 435,00
<b>040</b>		<b>Opér. d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>1 034 903,21</b>	<b>221 945,27</b>	<b>-14 457,00</b>
28	2802	Frais liés à la réalisation des docs d'urbanisme	5 242,00	5 242,06	0,00
	28031	Frais d'études	23 284,00	23 284,20	0,00
	2804132	Organismes publics : bâtiments et installations	4 454,00	4 453,92	0,00
	28041582	Group. de collect. : bâtiments et installations	10 009,00	10 009,36	0,00
	2804182	Autres organismes publics : bât. et installations	2 170,00	2 169,90	0,00
	280421	Aux personnes de droit privé	200,00	200,00	0,00
	2805	Concess <sup>o</sup> et droits similaires, brevets, licences	16 591,00	16 590,77	0,00
	28121	Plantations d'arbres et arbustes	1 028,00	1 028,42	0,00
	281568	Autre matériel et outillage d'incendie et de DC	2 246,00	2 245,98	0,00
	281571	Matériel roulant	4 480,00	4 479,01	0,00
	281578	Autre matériel et outillage de voirie	11 293,00	11 293,47	1,00
	28158	Autres I.M.O.T.	19 067,00	19 067,27	0,00
	28182	Matériel de transport	22 122,00	22 122,46	0,00
	28183	Matériel de bureau et d'informatique	16 221,00	16 220,67	0,00
28184	Mobilier	18 679,00	18 679,22	0,00	
28188	Autres matériels	40 859,00	40 858,56	0,00	
48	4817	Pénalités de négociation de la dette	20 500,00	20 500,00	0,00
	4818	Charges à étaler	3 500,00	3 500,00	0,00
021		Virement de la section de fonctionnement	812 958,21		-14 458,00
				<b>TOTAL :</b>	<b>-265 186,00</b>